

Image not found or type unknown



RAPPORT ENTRE MEMBRES SCI ET APL

Par **Hortense de Cat**, le **29/05/2018** à **20:59**

j'ai l'intention de monter une SCI familiale avec ma fille pour l'achat d'un appartement F3.
Je ne détiendrai que 10% des parts .

Elle habitera et louera pour ses études ce logement et aura la possibilité d' envisager une colocation.

J'aimerais savoir si ma fille (étudiante) pourra prétendre à toucher des allocations logement(n'ayant jamais travaillé)

l'appartement est situé dans une ville de 37000 habitants à 500 m d'un lycée,IUT,école d'infirmières.

En vous remerciant...